



À l'occasion des Mercredis
« Adaptation aux changements climatiques,
passons à l'action ! »

Du Conseil régional de l'environnement de Montérégie
Mercredi 25 novembre 2020

LE STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

- Campagne lancée en 2017
- Propriétaires et municipalités
- Outils et accompagnement
- Grille de critères
- Remise d'une Attestation



LE PASSAGE À L'ACTION

- Enjeux du stationnement
- Axes de nouvelles pratiques et bénéfiques
- Les solutions de gestion et d'aménagement
- Les bonnes pratiques de réglementation municipale
- L'évaluation d'écoresponsabilité d'un stationnement

Mobilité durable

Aménagements pour piétons

Les aires de stationnement sont peu adaptées et sécuritaires pour la marche et créent une discontinuité dans la trame urbaine. L'ajout de trottoirs, d'allées et de passages piétons traversant le stationnement et rejoignant les entrées de bâtiments ou les arrêts de transport collectif permettent de rendre plus attrayants les déplacements à pied.

Critères

14. Aménagement de liens piétonniers connectant le stationnement et les bâtiments
15. Aménagement de liens piétonniers connectant le stationnement avec les rues et arrêts de transport à proximité
16. Aménagement de mesures d'apaisement de la circulation

Exemple d'exigence pour la mobilité durable

Dans le pôle multifonctionnel du Centre-village, pour les habitations, les bâtiments commerciaux ou mixtes (résidentiel et commercial), les cases de stationnement ne peuvent pas être aménagées en cour avant.

Municipalité de Chelsea⁷



[Allée et traversée piétonne dans le stationnement du Marché Public de Longueuil, crédit : Vlni Consultants]

Au Marché Public de Longueuil, de larges trottoirs et traversées piétonnes permettent de relier le bâtiment du marché à l'arrêt d'autobus à proximité, facilitant ainsi l'accès à tous.



[Allée piétonne bordée d'arbres permettant de traverser le stationnement des bureaux du groupe Desjardins à Granby, crédit : Desjardins]

Dans le stationnement des bureaux de la Caisse Desjardins à Granby, une allée centrale bordée d'arbres permet de traverser le stationnement et relier deux édifices de façon sécuritaire et agréable pour les piétons.

LA GESTION DU STATIONNEMENT

- La réduction et l'optimisation du stationnement
- La tarification du stationnement
- La gestion des déplacements



L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT

- Le verdissement et la couverture par la canopée des arbres
- La gestion de l'eau pluviale en surface
- Les revêtements de sol clairs et perméables
- La dimension des composantes du stationnement
- Les modes de transports durables



LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

- Être leader dans les nouvelles pratiques
- Établir des standards répondant aux enjeux climatiques
- Amener un changement systémique sur le territoire



3.7.9.1 Superficie ombragée d'un espace de stationnement

L'espace de stationnement de plus de 20 cases, visé à l'article 3.7.9, doit être planté d'arbres afin que la canopée, une fois les arbres arrivés à maturité, couvre 40% de la surface minéralisée de l'espace de stationnement visé, excluant l'entrée véhiculaire, la voie véhiculaire et l'allée de circulation.

Règlement de zonage - Arrondissement de Saint-Laurent





POUR TÉLÉCHARGER LE GUIDE

Rendez-vous sur :

stationnementecoresponsable.com

Section 'Boite à outils' -> 'Publications'



CONTACT AU CRE-MONTRÉAL

Romain Coste

Chargé de projet transport et aménagement

rcoste@cremtl.org

514 842-2890, poste 3426

MERCI !



CONSEIL RÉGIONAL
**ENVIRONNEMENT
MONTRÉAL**

